



LES ORDONNANCES DE MACRON VEULENT TUER LE CODE DU TRAVAIL NON À LA LOI TRAVAIL XXL !

Rassemblement le 27 juin – Sous Préfecture de Compiègne – 10h00

Le projet de Macron, c'est :

En finir avec la hiérarchie des normes.

La loi Macron-Valls-El Khomri a ouvert une large brèche autorisant l'entreprise à ne pas respecter le Code du travail et l'accord de branche sur certains points (aménagement et durée du travail...)

Macron veut étendre cette logique à toutes les questions. Le Code du travail et les conventions collectives seraient remplacés par des accords d'entreprise. La rémunération hors salaire minimale, les motifs de licenciements, le contrat de travail, les congés payés, les conditions de travail, la sécurité au travail... relèveraient d'accords locaux d'entreprise qui pourront être moins favorables que les dispositions restantes du Code du travail ou des Conventions Collectives de Branches. En cas d'opposition syndicale, M. Macron prévoit de généraliser le « référendum » à l'initiative du patron pour permettre aux employeurs d'imposer leurs mesures. **Chaque patron pourrait « faire sa loi ».**

Diminuer les droits syndicaux

La loi Rebsamen a diminué les droits en autorisant le regroupement des Instances Représentatives du Personnel (Comité d'entreprise, Délégués du Personnel, CHSCT). **Macron a prévu une fusion complète** : « dans toutes les entreprises et tous les groupes sans limitation de plafond, sauf accord d'entreprise visant à maintenir les instances existantes ou à en créer de nouvelles ». Ainsi Macron éliminerait la nécessité d'un accord. **Cela entraînerait moins de délégués, moins d'élus, moins d'heures, de droits syndicaux et la suppression des CHSCT tant souhaitée par le MEDEF.**

Faciliter les licenciements et précariser davantage les emplois

Le Président Macron veut plafonner les indemnités obtenues devant les Prud'hommes par les salariés victimes de « licenciement sans cause réelle et sérieuse ». Cette mesure faciliterait les licenciements en permettant aux employeurs de provisionner des sommes précises pour jeter les salariés hors de l'entreprise.

Mais Macron ne veut pas s'arrêter là !

Après s'être attaqué du Code du travail, M. Macron a prévu de s'attaquer à la Fonction publique, à l'Assurance Chômage, à la Sécurité sociale...

CONTRE LE PROJET D'ORDONNANCE, RASSEMBLEMENT LE 27 JUIN ! SOUS-PRÉFECTURE DE COMPIÈGNE À 10h00.

Le gouvernement a confirmé sa volonté d'adopter cette nouvelle LOI TRAVAIL en plein coeur de l'été, espérant éviter une mobilisation massive des travailleurs, en ayant recours aux ordonnances. Le vote du parlement autorisant les ordonnances pourrait intervenir dès fin juin ou début juillet.

Les Unions locales CGT, FO de Compiègne et la FSU de l'Oise appellent l'ensemble des salariés à participer aux réunions syndicales, aux rassemblement unitaires et interprofessionnels pour préparer le nécessaire rapport de force.

Abrogation des lois El Khomri – Rebsamen – Macron

Rétablissement complet du Code du travail et de la hiérarchie des normes.

Non aux ordonnances Macron - Non à la Loi Travail XXL

Maintien de la Sécurité Sociale, basé sur la cotisation salariale.

Pas touche à nos retraites par répartition. Pas touche aux régimes spéciaux.

Maintien du Statut de la Fonction publique. Non aux 120 000 suppressions de postes de fonctionnaires.

Pas d'augmentation de la CSG pour les salariés, les fonctionnaires et les retraités.